

Sion, le 20 novembre 2023

20211012_Priorités2022.docx

Feuille de route 2021 – 2023

Bilan des priorités 2023

La désignation d'une personne, d'un rang ou d'une fonction dans la présente stratégie vaut indifféremment pour un homme et pour une femme.

Introduction

Ce document découle de la feuille de route 2020 – 2023 et liste les priorités fixées par le comité à l'AVALEMS pour l'année 2023. La liste a été transmise aux membres le 24 mars 2023.

Ce document dresse un bilan des réalisations au 31 décembre 2023. Ce bilan a été présenté au comité le 15 janvier 2024 et est remis aux membres en amont de la première Assemblée générale 2024.

CONFIDENTIEL

1. Axe stratégique « Synergies »

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspective 2024
1.1	<p>L'AVALEMS doit intensifier la collaboration avec le GVCMS et l'AVIP sous plusieurs angles. Des synergies doivent être mises en place de manière claire, concrète et officiellement définie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catalogue de formations (2021) - Domaine soins et qualité (2022) - IT SLD Solutions (2022) 	<p>AVALEMS explore les pistes de collaboration opérationnelles possibles avec l'AVIP (Association valaisanne des institutions en faveur des personnes en difficulté).</p>	<p><u>AVIP</u></p> <p>Convention de collaboration AVALEMS – AVIP signée. Emménagement de l'association dans les locaux des Ateliers Tango dès le 1^{er} janvier 2024. Diverses collaborations engagées.</p> <p><u>GVCMS</u></p> <p>Intensification des travaux communs (PDDC, MLLM, CCT, ...). Fera l'objet d'un point dans le rapport annuel.</p>	<p>Les projets prioritaires communs sont inscrits dans les annexes aux conventions.</p>
1.2	<p>L'AVALEMS doit poursuivre et intensifier la collaboration avec l'équipe mobile de soins palliatifs, palliative Valais et Alzheimer Valais, notamment dans le but de proposer des formations continues de qualité et de développer des synergies.</p>	<p>Collaboration dans le cadre de la mise en œuvre de la loi cantonale sur les soins palliatifs et l'assistance en fin de vie (cf. 4.2).</p>	<p>Cf. 4.2</p> <p>Référentiel des compétences (PDDC) infirmières intègre les soins palliatifs</p> <p>Intégration des offres intra-muros soins palliatifs dans le catalogue des formations</p>	<p>Promouvoir l'expertise de l'équipe cantonale mobile soins palliatifs et son action dans les EMS (objectif commun avec GVCMS pour l'intervention à domicile)</p>
1.3	<p>L'AVALEMS assure l'échange d'informations et d'expériences avec</p>	<p>Candidature valaisanne au comité de ARTISET</p>	<p>Deux « pré-candidatures » ont été déposées puis retirées avant le vote,</p>	<p>Candidature valaisanne sera présentée lors des prochaines places</p>

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspective 2024
	CURAVIVA Suisse. Les postes clés auprès de CURAVIVA sont occupés par des représentants valaisans, lorsque cela est possible et utile. Des liens étroits sont mis en place entre l'AVALEMS et CURAVIVA.		les perspectives des autres candidats étant beaucoup plus favorables.	à pourvoir au comité d'ARTISET ou au Conseil de branche de CURAVIVA. En 2024 le directeur de l'AVALEMS assume la présidence de la plateforme latine des EMS (commission régionale CURAVIVA)
1.4	L'AVALEMS engage des premières discussions avec l'association valaisanne des travailleurs sociaux (AVALTS) et l'association valaisanne des professionnels de l'animation travaillant auprès des seniors (Viva Anima) afin de les inclure dans les travaux de la commission socio-culturelle de l'AVALEMS.	Organiser une formation pour les animateurs concernant le projet de vie. L'AVALEMS coordonne les liens avec la HES Social et participe à la commission 60+. L'AVALEMS initie une amélioration de l'outil <i>Tecost</i> aux besoins de l'animation socio-culturelle (mandat sera ensuite confié à IT SLD Solutions SA).	<u>Formation projet de vie</u> Organisée le 25.09 (complète) <u>Commission 60+</u> Chorale « Fleurs du temps » participe à la journée cantonale des seniors. Suivi et participation aux travaux pour le soutien aux logements protégés. Mise à l'ordre du jour des thématiques « transports » <u>Outil Tecost</u> Groupe utilisateurs <i>Tecost</i> de IT SLD Solutions SA complété par un.e représentant.e animation	Formation projet de vie disponible en intra-muros Suite des travaux de Générations 60+ à inscrire dans le cadre des priorités 2024
1.5	Les relations avec les partenaires, notamment le DSSC, restent constructives. Les relations avec le	Organiser deux rencontres par année entre le comité et Danièle Tissonnier	<u>Mathias Reynard</u>	

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspective 2024
	<p>SSP deviennent plus positives, basées sur le respect mutuel et dans une vision stratégique partenariale à long terme.</p>	<p>et une rencontre par an avec Mathias Reynard.</p> <p>Organiser des séances formelles régulières entre l'AVALEMS et les sections du SSP.</p>	<p>Entretien avec le président et le vice-président le 19 juin</p> <p>Entretien avec le comité le 12 octobre</p> <p><u>Danièle Tissonnier</u></p> <p>Entretien avec le vice-président et le président le 22 février</p> <p>Participation aux entretiens avec Mathias Reynard.</p> <p>Participation aux AG de juin et septembre.</p> <p><u>SSP</u></p> <p>Séances entre les chefs de sections et l'AVALEMS organisées toutes les six semaines.</p>	
?		<p>Différents scénarios pour le transfert d'information sont soumis en janvier à la commission Soins & Qualité (AVALEMS) et à la commission MàD (GVCMS).</p>	<p><u>Transfert des données</u></p> <p>Séance de coordination le 26.09. Les barrières légales sont levées. Les prestataires publics et parapublics ont déterminé les informations pertinentes à échanger.</p>	<p>Le SSP officialise le processus d'échange des données entre prestataires de soins selon les recommandations du GT.</p> <p>Projet Carefolio CMS <-> EMS : mandat à IT SLD Solutions SA</p>

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspective 2024
		<p>L'AVALEMS renforce son investissement au sein du comité du SECOSS. L'association suggère et pilote la révision du processus d'inscription et les modalités d'attente d'entrée en EMS.</p>	<p>Un développement Carefolio CMS <-> Carefolio EMS est aussi à l'étude.</p> <p><u>SECOSS</u> Système actuel d'inscription défaillant et mise en conformité coûteuse. Décision d'abandon et participation au COPIL « Stratégie » SECOSS pour définir le futur de l'organisation.</p>	<p>Suite des travaux du COPIL Stratégie SECOSS. Finalisation des projets pilotes DEP et accompagnement du déploiement auprès des EMS (+ produits B2B)</p>

CONFIDENTIEL

2. Axe stratégique « Personnel »

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspectives 2024
2.1	L'AVALEMS propose un catalogue de formations de courte durée sur des sujets variés concernant les soins mais également les autres facettes de la gestion d'un EMS. Le domaine « formation » est développé de manière intense par l'AVALEMS avec différents partenaires.	<p>Statuer sur l'abandon ou non de la marque SLD Formations.</p> <p>La gestion administrative des formations est externalisée.</p> <p>L'AVALEMS propose une politique de développement des compétences à l'AG du mois de septembre 2023.</p>	<p>Politique de développement des compétences présentée et approuvée en septembre 2023 par les membres (AG).</p> <p>Les activités administratives du centre de formation sont externalisées. Seul le catalogue en ligne subsiste (et est enrichi).</p>	Développement du kit PDDC et publication sur le site de l'AVALEMS
2.2	Une analyse sur l'organisation du travail doit également être menée. Avec les nouvelles fonctions (notamment ES), il y a lieu de clarifier les niveaux hiérarchiques et les compétences des fonctions.	<p>Ce travail est intégré dans le cadre de la stratégie sur le développement des compétences (cf. 2.1).</p> <p>Organisation avec la HES-SO d'une conférence sur l'intégration des ES.</p>	Conférence sur les compétences ES/HES dans le cadre de la journée de l'AVALEMS de septembre (rencontre des inf. chefs).	
2.3	L'AVALEMS étudiera la possibilité avec la HES de mettre sur pied un programme d'encadrement pour les jeunes infirmiers/ères afin de mieux les préparer et les encourager à démarrer une carrière dans les EMS (modèle fribourgeois).	<p>Participer au développement du CAS soins de longue durée commun à la HES Santé et HES Social.</p> <p>La HES Santé publie sur son site internet de formations continues les demandes de formations exprimées par le GVCMS et l'AVALEMS.</p>	<p><u>CAS Soins de longue durée</u></p> <p>Participation à trois séances du GT résonance. La HES Social ne participe finalement pas.</p> <p><u>Catalogue de formation</u></p> <p>Refus de la HES de répondre aux demandes de l'AVALEMS. L'institution ne répond qu'aux</p>	<p>Module Soins de longue durée disponible en 2024 et CAS dès 2025.</p> <p>Participation AVALEMS à la bourse emploi de la HES Santé 2024</p>

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspectives 2024
			besoins formulés par les institutions elles-mêmes.	
2.4	Une étude sur les mesures à implémenter pour réduire les risques psychosociaux doit être conduite. En cas de besoin, des mesures de prévention doivent être mise en place par ses membres sous l'impulsion de l'AVALEMS.	Suivre l'avancée de l'étude de la HES (entretiens dans les institutions) et accompagner par les moyens nécessaires. Les syndicats effectuent en parallèle un sondage de satisfaction auprès des collaborateurs actifs dans les soins	<u>Etude HES</u> Premiers entretiens menés, résultats intermédiaires disponibles. <u>Syndicats</u> Aucun sondage réalisé.	Finalisation et publication du rapport HES au printemps 2024.
2.5	Des discussions ouvertes doivent être menées avec les syndicats, notamment sous l'angle d'une CCT afin d'éviter certains effets négatifs. Une CCT sous l'angle des soins de longue durée doit être étudiée.	Mener à terme les travaux sur l'impact économique selon les options retenues.	Adoption de la CCT Soins de longue durée par les membres (AG) le 19 décembre 2023	Mise en œuvre de la CCT et du secrétariat
2.6	L'AVALEMS renforce ses liens avec la HES-SO en proposant par exemple des thématiques pour les travaux de Bachelor et en construisant en collaboration avec la HES des formations de courte durée sur mesure.	Nouvelle édition du Prix de l'AVALEMS. Désigner un jury en limitant le nombre de travaux à relire. Envisager une équivalence pour les travaux de diplôme Infirmier-ère ES. Envisager une équivalence pour les travaux de Bachelor animateur socioculturel HES / Animatrice socioculturelle HES.	Prix ES et Social convenus avec les écoles. Mise en œuvre prévue pour l'été 2024.	

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspectives 2024
2.7	Un tableau de pilotage RH doit être mis en place par DOMIS avec les principales informations liées à la gestion du personnel. Cela devra se faire dans DOMIS par le biais du fournisseur IT SLD Solutions SA.	Reprendre le sujet et examiner sa pertinence et la faisabilité.	Intégré et en développement par IT SLD Solutions SA	
2.8	Les cours préretraite sont organisés d'année en année et proposés par l'AVALEMS aux membres. Au besoin, ces cours peuvent être réalisés plusieurs fois par année.	Dernière année où l'AVALEMS organise ses cours elle-même. Dès 2024 les cours sont organisés par Pro Senectute en direct.	Le site AVALEMS formation propose ces cours dans la section "cours chez les partenaires"	
2.9	Un service de personne de confiance est proposé par l'AVALEMS dans le cadre d'une collaboration avec un partenaire externe. Ce service est optionnel et sera financé uniquement par les membres participants.	Pertinence d'une relance en 2023 à questionner. Proposition de lier à la mesure 2.4.	Point non-traité	
2.10	Diverses thématiques devront être abordées par les différents canaux (conférence, sujet journal, etc) sur la fonction de direction et ses évolutions.		<p>Modération du symposium des Soins volants (« Les nouveaux modes de management ») le 12 octobre 2023.</p> <p>En lien avec la PDDC, une documentation concernant le type de management est en cours de réalisation</p>	

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspectives 2024
			Le directeur de l'AVALEMS participe au conseil scientifique du DAS/MAS de la HES-SO en direction d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires	

CONFIDENTIEL

3. Axe stratégique « Finances »

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspectives 2024
3.1	Des propositions d'adhésion à des centrales d'achat doivent être analysées par l'AVALEMS. D'autres pistes de réduction de coûts doivent être analysées.	Examiner l'intérêt et la faisabilité d'une démarche commune. Mettre à disposition et promouvoir les prestations pour les appels d'offres publics.	Point non-traité	
3.2	Une convention administrative doit être signée avec chaque groupe d'assureurs afin de clarifier les éléments administratifs, notamment les règles de contrôle et la problématique de facturation des foyers de jour. L'AVALEMS a une volonté d'uniformiser les contrôles réalisés par les assureurs.	La question des contrôles est reprise au point 3.3.		
3.3	Les analyses par les assureurs et les réductions relatives aux niveaux de soins requis doivent être drastiquement diminuées. Pour ce faire, les outils de gestion des soins doivent être performants. Des formations sur l'utilisation efficace des outils, notamment la justification des soins requis, doivent être organisées par l'AVALEMS.	Une proposition d'action est soumise au Comité au premier semestre.	Des courriers types aux assurances de la part des EMS sont en cours de réalisation. Le point est intégré dans le rapport du GT Financement des EMS qui sera remis en mars 24 à Mathias Reynard.	Proposer une démarche collective (Plateforme latine des EMS) de nommer un tiers médiateur lors de litige entre EMS et assureurs. Une procédure de collaboration CMS-assurance est en cours de rédaction- elle pourra être utilisée pour une procédure EMS presque similaire

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspectives 2024
3.4	Le système de financement des EMS doit être revu. Les incitatifs néfastes (marge -10% et l'insuffisance du financement au point 0%) doivent être supprimés. Les coûts de fonctionnement doivent être impérativement couverts par les montants octroyés par les assureurs et les financeurs résiduels. Les taux LAMal / Non-LAMal doivent être utilisés pour analyser de manière concrète les prestations, sous l'angle des minutes de soins et non des EPT requis.	<p>Coordonner avec le canton des travaux pour évaluer l'impact d'un changement d'outil d'évaluation (BESA remplacé par RAI).</p> <p>Mener des travaux avec des participants d'autres canton visant à améliorer le catalogue de prestations de référence et transmettre les résultats à ARTISET.</p> <p>Nommer les représentants du GT, mener les travaux et soumettre les conclusions avant la phase budgétaire.</p>	<p>Demande d'adoption du CP2020 envoyée au SSP qui accepte le principe, mais demande un délai à 2024.</p> <p>Proposition de révision du catalogue de prestations utilisé par les fournisseurs (KGL) transmise au nom des EMS de Suisse romande et du Tessin à CURAVIVA.</p> <p>Travaux du GT Financement des EMS en cours. Arrivée en septembre d'une cheffe de projet dédiée.</p>	Remise du rapport du GT Financement des EMS au chef du DSSC prévu pour mars 2024. Finalisation et remise du rapport puis suivi de la mise en œuvre des recommandations.
3.5	Le plan comptable doit être finalisé et mis en œuvre par IT SLD Solutions SA. Par ailleurs, la comptabilité analytique doit être révisée en collaboration avec les différents acteurs, puis une fois validée par l'AG, mis en œuvre dans DOMIS par IT SLD Solutions SA.		Projet finalisé au début de l'année 2023.	Adaptations possibles dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport du GT Financement des EMS. Impact plus conséquent possible selon l'avancement du dossier EFAS.
3.6	Une nouvelle analyse du temps de travail (LAMal / Non LAMal) doit être menée dans tous les EMS valaisans	Une proposition d'action est soumise au comité au premier semestre (à mettre en lien avec point 3.4, GT Financement)	Point traité dans le cadre du rapport du GT Financement des EMS.	Remise du rapport au chef du DSSC prévue pour mars 2024. Impact du projet national d'instrument unique (ARTISET)

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspectives 2024
	en 2023. Les travaux seront conduits par l'AVALEMS.			pourrait conduire à une nouvelle analyse.

CONFIDENTIEL

4. Axe stratégique « Support scientifique »

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspectives 2024
4.1	En collaboration avec la SMVS, l'AVALEMS travaillera également sur la disponibilité des médecins généralistes et spécialistes tout comme sur l'acceptation de médecins spécialisés dans les EMS.	Un bilan sur la collaboration avec les médecins de famille est réalisé (par exemple lors de l'AG de septembre), avec des recommandations d'amélioration et recueil de bonnes pratiques.	<p>Masterplan cantonal sur la médecine ambulatoire a été présenté aux membres lors de l'AG de septembre.</p> <p>Soutien et suivi du postulat "Medi24" du député Rey.</p>	<p>Rencontre avec les médecins et les pharmaciens répondants prévue en 2024 sur le thème de la médication.</p> <p>Suivi Masterplan et mise en œuvre postulat Rey.</p>
4.2	L'AVALEMS doit faciliter l'accès aux données d'Evidence Based Medicine aux praticiens du terrain afin qu'ils puissent travailler en tenant compte des résultats des dernières recherches. Il convient d'explorer tout partenariat par exemple avec la SUVA, l'ICH ou Swissconsortium.	<p>Le concept de santé bucco-dentaire est mis en œuvre dans les EMS valaisans.</p> <p>Des plateformes d'échange de documents sont mises à disposition des membres.</p> <p>Organisation de visio-conférences trimestrielles avec les infirmiers-chefs.</p> <p>En lien avec l'ordonnance cantonale associée. Un recueil concernant les mesures de restriction de la liberté de mouvement est créé.</p> <p>Elaborer et proposer un concept spécifique pour accompagner la mise en œuvre de la Loi cantonale sur les</p>	<p><u>Hygiène bucco-dentaire</u> Projet pilote financé par le SSP. Volontaires recrutés. Appel d'offre pour évaluateur lancé.</p> <p>Bases posées pour organiser une formation "réfèrent hygiène bucco-dentaire" dans les EMS. Projet déposé au SSP.</p> <p><u>Plateformes d'échange</u> Tests menés avec différents outils avec des groupes de travail et commissions.</p> <p><u>Visio-conférences</u> Trois éditions organisées.</p> <p><u>Restriction liberté de mouvement</u> Processus ainsi que matériel</p>	<p>Mise en œuvre du pilote Hygiène bucco-dentaire dans le courant du printemps.</p> <p>Choisir un outil pour les plateformes d'échanges et implémenter.</p> <p>Intégrer les visio-conférences dans les activités de communication habituelles de l'association.</p> <p>Déploiement dans Carefolio du module spécifique restriction liberté de mouvement (printemps 2024)</p>

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspectives 2024
		soins palliatifs et l'assistance au suicide.	<p>pédagogique pour équipes créés. Devis pour implémentation dans Carefolio transmis au COPIL IT SLD Solutions SA.</p> <p><u>Mise en œuvre LSPASI</u> Recommandation du Conseil d'éthique actualisés et publiés dans l'Espace membres (section soins palliatifs).</p>	
4.3	Les efforts vers une gestion de la qualité efficiente doivent permettre de garantir une réponse cohérente et mesurable. Une enquête des satisfactions des résidents doit être réalisée dans tous les EMS valaisans.	<p>Bilan de l'enquête de satisfaction et pistes d'amélioration.</p> <p>Création d'un dossier thématique sur le site de l'AVALEMS qui regroupe l'ensemble de la documentation utile pour mener la démarche Qualivista.</p> <p>Coordination de la démarche Qualivista et des contrôles effectués par le SSP. Eviter les doublons.</p>	<p><u>Enquête de satisfaction</u> Rapports transmis en août et présentation dans le cadre de l'AG de septembre.</p> <p><u>Qualivista</u> Nombreuses rencontres et échanges entre le SSP et l'AVALEMS.</p> <p>Mise à jour des documents sur la section Valais du site Qualivista.</p>	Participation aux travaux de mise en œuvre du postulat « éviter les doublons dans les contrôles en EMS »
4.4	Une enquête concernant la prévalence des escarres doit être réalisées dans tous les EMS valaisans. Cette enquête se fera en collaboration avec l'OVS et le SSP.			

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspectives 2024
4.5	Le Pool Ethique Clinique travaille à satisfaction. Une rencontre annuelle est réalisée entre le Pool Ethique Clinique et ses membres afin de thématiser sur ces questions. Une charte non contraignante est élaborée et communiquée largement.	Mise en œuvre et suivi de la convention de collaboration.	Collaboration fluide et mutuellement enrichissante. Le conseil d'éthique de l'AVALEMS est connu et reconnu (mention par ex. par le Conseil d'Etat lors de la session de novembre du Grand conseil).	
4.6	Des réflexions concernant l'intégration des familles au sein des institutions doivent être menées. Un état des lieux et des pistes d'amélioration doivent être proposées.			
?		<p>Une formation à la gestion des risques globaux est organisée.</p> <p>Une formation à la gestion des incidents (erreurs) est créée.</p> <p>Un dossier thématique sur la gestion des risques est mis à disposition des membres sur le site de l'AVALEMS.</p>	<p><u>Gestion des incidents</u> Groupe de travail dédié approuvé par le comité en août 2023 pour mise en oeuvre en 2024</p>	<p>Création du dossier sur la gestion des risques sur le site de l'AVALEMS</p> <p>Retour du GT au comité à la fin du premier semestre</p>

5. Axe stratégique « Projets transversaux »

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspectives 2024
5.1	Une journée AVALEMS met en place dans le but de donner des impulsions sur les nouvelles pratiques et de regrouper les conférences existantes. Des ateliers seront mis en place et des nouveaux groupes de professionnels seront également conviés, notamment les chefs de cuisine et les responsables de l'accompagnement.	Préparer une journée publique en 2024 pour présenter et développer la stratégie 24-28 et la vision 2030 des EMS valaisans.	Projet « Bien vieillir en Valais » initié conjointement avec le GVCMS et Pro Senectute auprès de la Fédération valaisanne des retraités (FVR).	Cinq soirées régionales organisées avec la FVR. Journées de l'AVALEMS organisées en marge des AG de printemps et automne.
5.2	Des projets de communication sont mis en place dans le but de faire connaître les EMS, leur réalité et leur situation. Le concept de communication de l'AVALEMS fait foi et les activités de communication sont validés selon ce dernier.	Un tableau de pilotage des actions de communication est présenté au comité en mars. 4 vidéos sont publiées et le projet pour les réseaux sociaux menés à son terme. Un projet de refonte du site internet de l'AVALEMS est initié. Le budget est soumis au comité à la fin de l'année.	Difficultés opérationnelles en lien avec le départ de la chargée de communication. Recrutement et engagement d'une Responsable de la communication (membre de la direction) conjointe avec le GVCMS.	Planification de la communication disponible pour la première séance de l'année du comité.
5.3	Le Groupe de Réflexion Politique (GRP) continue de siéger et de bénéficier d'une information claire, précise et neutre à propos des sujets	La pertinence et la faisabilité d'un groupe d'intérêt commun aux acteurs des soins de longue durée sont examinées. Le cas échéant, les	Poste au budget 2024 pour un soutien dans la conduite des Affaires publiques voté par l'AG en	Mise en œuvre du soutien et des actions de base des affaires

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspectives 2024
	liés aux soins de longue durée dans le Canton.	acteurs travaillent sur une convention dans ce cadre.	septembre. Consultant recruté et collaboration démarrée à l'essai.	publiques (anticipation et suivi des objets cantonaux)
5.4	L'AVALEMS défend ses intérêts et ceux de ses membres dans tous les dossiers en utilisant tous les moyens à disposition qu'il soit juridique, politique ou de négociations. Pour se faire, elle prépare certains documents et constitue un réseau d'expert de plusieurs domaines qu'elle peut contacter en cas de besoin ou d'urgence.			
5.5	L'AVALEMS met en place toutes les mesures permettant de gérer la veille législative du cadre légal, jurisprudentiel et réglementaire des EMS valaisans. Pour cela, elle peut mandater des experts des divers secteurs juridiques. Chaque nouveau projet de loi, d'ordonnance ou de directive doit être analysés en détail et un avis doit être réalisé et transmis aux partenaires politiques.	<p>L'AVALEMS mène la consultation et répond à la consultation sur le projet de planification 23-25.</p> <p>L'AVALEMS accompagne la mise en œuvre de la loi cantonale sur les formations non-universitaires dans le domaine des soins (coordination cantonale).</p> <p>Les chefs de groupe du Grand conseil sont contactés avant chaque session pour partager les positions de l'AVALEMS. Les membres reçoivent une synthèse des débats pertinents à l'issue des sessions.</p>	<p><u>Planification 23-25</u> Position relayée dans le Nouvelliste et le Walliserbote. Réponse officielle transmise dans les délais.</p> <p><u>Coordination cantonales</u> Visio-conférence organisée avec le SSP au début d'année et participation de l'AVALEMS aux séances de la coordination cantonale.</p> <p><u>Affaires publiques</u> Cf. point 5.3</p>	<p>Révision de la Loi sur les soins de longue durée</p> <p>Travaux préparatoires pour la planification 26-30</p>

N°	Feuille de route 21 - 23	Priorité 2023	Bilan au 31.12.2023	Perspectives 2024
		<p>Une stratégie commune d'affaires publiques est développée avec d'autres acteurs des soins de longue durée (cf. 5.3)</p>		
?		<p>Une première version de la stratégie 24-28 est présentée à l'AG de juin. La version finale est adoptée à l'AG de septembre puis publiée.</p>	<p>Stratégie 24-28 adoptée en septembre 2023.</p>	<p>Définition des priorités 2024</p>
?		<p>Les archives comptables sont numérisées.</p> <p>Les documents de référence sur le serveur sont identifiés, révisés et organisés en GED.</p> <p>Les principaux processus sont décrits et référencés dans la GED.</p>	<p>Numérisation des archives comptable réalisée.</p> <p>Classement préalable des documents sur le serveur réalisé.</p> <p>Processus qualité et GED initiés.</p>	<p>Référencement et publication des processus dans la GED effectués au printemps.</p>

Synthèse des priorités 2023

■ Problématique
 ■ En cours ou partiellement réalisé
 ■ Pleinement réalisé ou abandonné

5.1. Axe « Synergies »

Quoi	Porteur(s)	Délai	Etat
AVALEMS explore les pistes de collaboration opérationnelles possibles avec l'AVIP (Association valaisanne des institutions en faveur des personnes en difficulté).	CAA	T4	OK
Collaboration dans le cadre de la mise en œuvre de la loi cantonale sur les soins palliatifs et l'assistance en fin de vie (cf. 4.2).	MJM	T2	OK
Candidature de l'AVALEMS au comité de ARTISET	CAA	T1	Partiellement
Organiser une formation pour les animateurs concernant le projet de vie.	MJM	T3	OK
L'AVALEMS coordonne les liens avec la HES Social et participe à la commission 60+.	CAA		OK
L'AVALEMS initie une amélioration de l'outil Tecost aux besoins de l'animation socio-culturelle (mandat sera ensuite confié à IT SLD Solutions SA).	MJM		OK
Organiser deux rencontres par année avec Danièle Tissonnier et une rencontre par an avec Mathias Reynard.	CAA	T1	OK
Différents scénarios pour le transfert d'information sont soumis en janvier à la commission Soins & Qualité (AVALEMS) et à la commission M&D (GVCMS).	MJM		OK
L'AVALEMS renforce son investissement au sein du comité du SECOSS. L'association suggère et pilote la révision du processus d'inscription et les modalités d'attente d'entrée en EMS.	CAA		OK

5.2. Axe « Personnel »

Quoi	Porteur(s)	Délai	Etat
Statuer sur l'abandon ou non de la marque SLD Formations.	CAA	T1	OK
La gestion administrative des formations est externalisée.	CAA	T1	OK
L'AVALEMS propose une politique de développement des compétences à l'AG du mois de septembre 2023.	MJM	T3	OK
Organisation avec la HES-SO d'une conférence sur l'intégration des ES.	MJM		OK
Participer au développement du CAS soins de longue durée commun à la HES Santé et HES Social.	MJM		OK
La HES Santé publie sur son site internet de formations continues les demandes de formations exprimées par le GVCMS et l'AVALEMS.	MJM		KO
Suivre l'avancée de l'étude de la HES (entretiens dans les institutions) et accompagner par les moyens nécessaires. Les syndicats effectuent en parallèle un sondage de satisfaction auprès des collaborateurs actifs dans les soins	CAA	T3	En cours
CCT : Mener à terme les travaux sur l'impact économique selon les options retenues.	CAA	T3	OK
Nouvelle édition du Prix de l'AVALEMS. Désigner un jury en limitant le nombre de travaux à relire.	MJM	T3	OK
Envisager un prix pour les travaux de diplôme Infirmier-ère ES.	MJM	T1	OK
Envisager un prix pour les travaux de Bachelor animateur socioculturel HES / Animatrice socioculturelle HES.	MJM	T1	OK
Tableau pilotage RH dans Nexus : Reprendre le sujet et examiner sa pertinence et la faisabilité.	CAA	T1	OK

5.3. Axe « Finances »

Quoi	Porteur(s)	Délai	Etat
Examiner l'intérêt et la faisabilité d'une démarche commune de type Melioris.	CAA	T4	KO
Mettre à disposition et promouvoir les prestations pour les appels d'offres publics.	CAA	T4	KO
Litige avec les assureurs : Une proposition d'action est soumise au Comité au premier semestre.	MJM	T2	Partiellement
Coordonner avec le canton des travaux pour évaluer l'impact d'un changement d'outil d'évaluation (BESA remplacé par RAI).	CAA	T4	Partiellement
Mener des travaux avec des participants d'autres canton visant à améliorer le catalogue de prestations de référence et transmettre les résultats à ARTISET.	MJM	T4	Partiellement
GT SSP « Financement des EMS » : Nommer les représentants, mener les travaux et soumettre les conclusions avant la phase budgétaire.	CAA	T2	Partiellement

5.4. Axe « Support scientifique »

Quoi	Porteur(s)	Délai	Etat
Un bilan sur la collaboration avec les médecins de famille est réalisé (par exemple lors de l'AG de septembre), avec des recommandations d'amélioration et recueil de bonnes pratiques.	MJM	T4	2024
Le concept de santé bucco-dentaire est mis en œuvre dans les EMS valaisans.	MJM	T2	2024
Des plateformes d'échange de documents sont mises à disposition des membres.	YDU CDU	T4	Partiellement
Organisation de visio-conférences trimestrielles avec les infirmiers-chefs.	MJM	T2	OK
En lien avec l'ordonnance cantonale associée. Un recueil concernant les mesures de restriction de la liberté de mouvement est créé.	MJM	T2	OK
Elaborer et proposer un concept spécifique pour accompagner la mise en œuvre de la Loi cantonale sur les soins palliatifs et l'assistance au suicide.	MJM	T3	OK
Bilan de l'enquête de satisfaction et pistes d'amélioration.	YDU CAA	T2	KO
Création d'un dossier thématique sur le site de l'AVALEMS qui regroupe l'ensemble de la documentation utile pour mener la démarche Qualivista.	YDU	T2	KO
Coordination de la démarche Qualivista et des contrôles effectués par le SSP. Eviter les doublons.	MJM	T2	En cours
Conseil d'éthique : Mise en œuvre et suivi de la convention de collaboration.	CAA		OK
Une formation à la gestion des risques globaux est organisée.	MJM		OK
Une formation à la gestion des incidents (erreurs) est créée.	MJM		OK

Un dossier thématique sur la gestion des risques est mis à disposition des membres sur le site de l'AVALEMS.

YDU
MMO

T4

2024

CONFIDENTIEL

5.5. Axe « Projets transversaux »

Quoi	Porteur(s)	Délai	Etat
Préparer une journée publique en 2024 pour présenter et développer la stratégie 24-28 et la vision 2030 des EMS valaisans.	YDU MMO	T4	En cours
Un tableau de pilotage des actions de communication est présenté au comité en mars.	YDU	T1	
4 vidéos sont publiées et le projet pour les réseaux sociaux menés à son terme.	YDU	T4	Partiellement
Un projet de refonte du site internet de l'AVALEMS est initié. Le budget est soumis au comité à la fin de l'année.	YDU	T4	
La pertinence et la faisabilité d'un groupe d'intérêt commun aux acteurs des soins de longue durée sont examinées. Le cas échéant, les acteurs travaillent sur une convention dans ce cadre.	CAA	T2	KO
L'AVALEMS mène la consultation et répond à la consultation sur le projet de planification 23-25.	CAA	T1	OK
L'AVALEMS accompagne la mise en œuvre de la loi cantonale sur les formations non-universitaires dans le domaine des soins.	MJM		OK
Les chefs de groupe du Grand conseil sont contactés avant chaque session pour partager les positions de l'AVALEMS. Les membres reçoivent une synthèse des débats pertinents à l'issue des sessions.	YDU CAA		Partiellement
Une première version de la stratégie 24-28 est présentée à l'AG de juin. La version finale est adoptée à l'AG de septembre puis publiée.	CAA	T2	OK
Les archives comptables sont numérisées.	KCI	T1	OK
Les documents de référence sur le serveur sont identifiés, révisés et organisés en GED.	KCI	T3	En cours
Les principaux processus sont décrits et référencés dans la GED.	KCI	T4	